

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »  
REUNION DU 17/09/2024  
DECISION N° 20240917\_B\_112

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,  
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET  
Christine BONNEFOY,  
Était excusée : Martine GINET

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du  
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

**Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :**  
**Objet : Convention de mise à disposition de locaux au sein de l'accueil de loisirs**  
**Pierre ROYON en faveur de l'association JUST'GYM**

**Le Bureau,**

**N° 20240917\_B\_112**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de mise à disposition de locaux au sein de l'accueil  
de loisirs Pierre ROYON en faveur de l'association JUST'GYM pour une  
durée d'une année scolaire à compter du 21 septembre 2024 et jusqu'au 06  
juillet 2025,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 17 septembre 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

**AR Prefecture**

043-244301131-20240917-20240917\_B\_112-AU  
Reçu le 18/10/2024